



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Modification des statuts

BOUCHERVILLE – Le 14 mai 2007

Un des objectifs du Bureau cette année était de procéder à une révision en profondeur de nos statuts et règlements. En effet, comme plusieurs l'ont constaté au cours des dernières années, nos présents statuts comportent certaines déficiences ou manquements. Nous vous transmettons donc, ci-joint, un projet de refonte des statuts et règlements du SPSI. Ce projet, en plus de remanier totalement les statuts actuels du syndicat, permet, entre autres objectifs, de clarifier certaines situations jusqu'alors non prévues dans nos statuts, d'affermir la notion de représentants d'unité, d'assurer une certaine stabilité au sein du syndicat au fil des ans et face à la Direction d'Hydro-Québec et de mettre en place un mécanisme plus transparent pour la modification de ces statuts dans le futur.

Mentionnons que le projet a connu plusieurs versions avant d'en arriver à sa forme actuelle. Ce projet a été travaillé depuis le début de cette année et est inspiré en partie des statuts du SPIHQ (<http://www.spihq.qc.ca/contacts.php>) ainsi que de celui des professionnels de la ville de Montréal (<http://sppmm.org/statregl.pdf>). Il a été scruté avec vigilance par les membres du Bureau à plusieurs reprises. Il a, par la suite, subi un examen attentif de nos aviseurs légaux. Il a finalement été modifié suite aux commentaires pertinents de vos représentants d'unité, lors de la rencontre de ceux-ci le 3 mai dernier.

Afin de mener cette refonte à terme, le Bureau juge important de soumettre ce projet à l'attention de tous les membres. Nous vous invitons donc à en faire une lecture attentive et à **soumettre, le cas échéant, vos commentaires à vos représentants d'unité d'ici le 18 mai, au plus tard**. Le but ultime de cet exercice est de proposer ce projet dans son entièreté pour adoption lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra autour de la mi-juin. Il est important que vous fassiez part de vos commentaires ou interrogations maintenant afin que la version finale des statuts qui sera présentée à l'assemblée générale puisse en tenir compte dans la mesure du possible. Il est aussi à noter que le présent projet sera de nouveau étudié par nos aviseurs légaux.

Comme c'est le cas lors de modification de statuts d'organisme, il est important de noter, qu'étant donné les concordances entre les différents articles ainsi que les implications légales que peut engendrer tout changement à un article, il ne sera pas

possible de faire d'amendements ou modifications à ces statuts lors de l'assemblée générale. Il ne sera possible que de débattre de ce projet de refonte et de voter pour ou contre son adoption.

Enfin, nous entendons aussi prévoir une proposition de mesures transitoires afin de permettre que la durée des mandats des membres du Bureau reflète ce qui est établi au présent projet si celui-ci est accepté.

Le Bureau

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 2008

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca